

# Les délibérations

Les décisions prises par l'assemblée délibérante du Mans sont laissées à la libre consultation du public. Cette communication est soumise à certains délais.

Page modifiée le mercredi 21 février 2024 • Données Ville du Mans

## Consultation



© Ville du Mans

Les décisions prises par le conseil municipal du Mans sont disponibles à la consultation **de manière dématérialisée**. Les règles de publication ont évolué au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### Délibérations postérieures au 1<sup>er</sup> juillet 2022

Touchez ou cliquez sur la date de la réunion souhaitée pour accéder aux documents liés.

- Le 12 décembre 2024,
- le 14 novembre 2024,
- le **26 septembre 2024**,
- le **26 juin 2024**,
- le **23 mai 2024**,
- le **4 avril 2024**,
- le **8 février 2024**,
- le **21 décembre 2023**,
- le **14 décembre 2023**,
- le **19 octobre 2023**,
- le **21 septembre 2023**,
- le **22 juin 2023**,
- le **6 avril 2023**,
- le **8 février 2023**,
- le **1<sup>er</sup> décembre 2022**,
- le **20 octobre 2022**,
- le **15 septembre 2022**.

### Délibérations antérieures au 1<sup>er</sup> juillet 2022

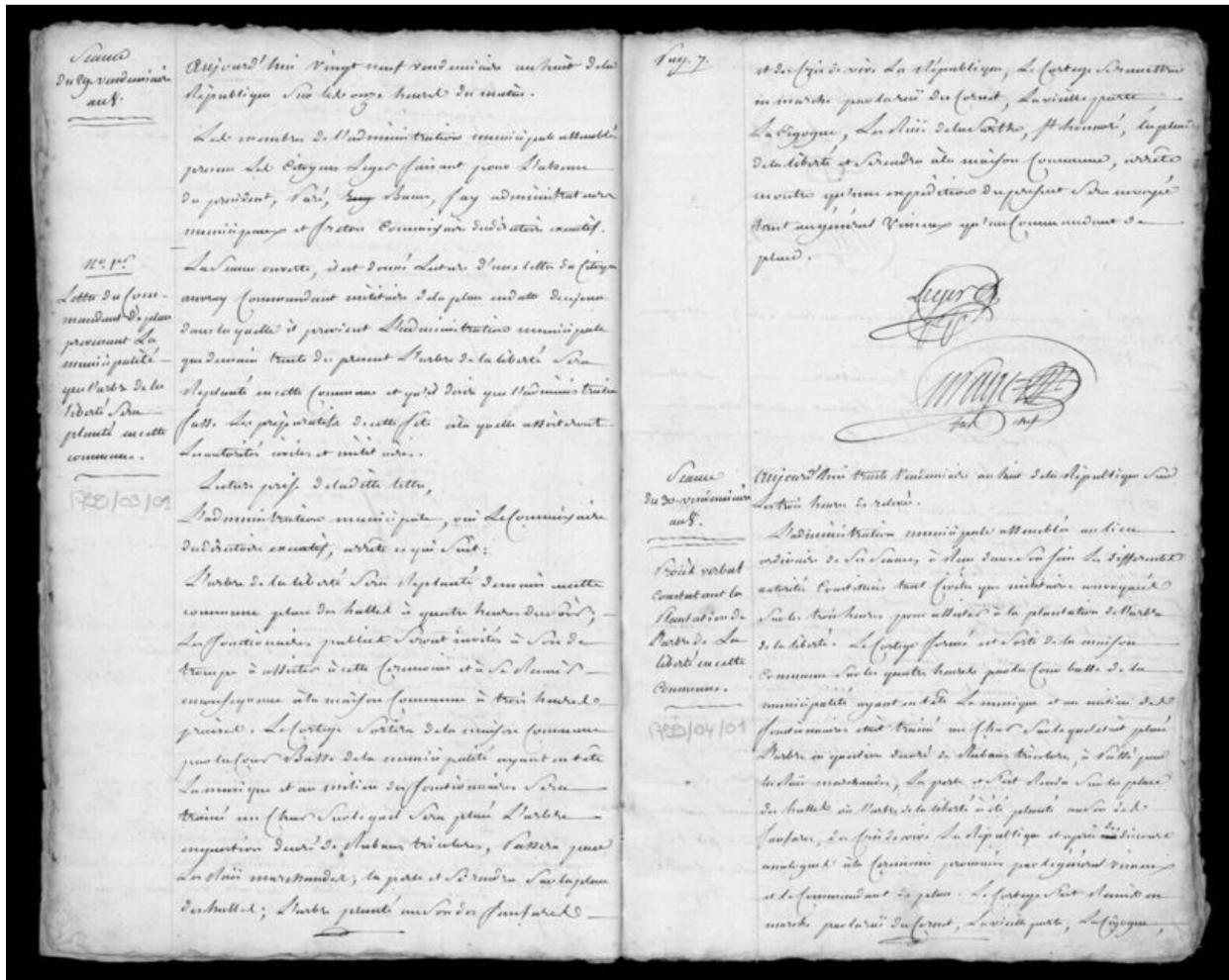
Vous pouvez **retrouver en ligne les documents suivants** pour chacune des séances.

- L'appel, qui dresse la liste des présents,
- l'ordre du jour, qui permet d'accéder à toutes les délibérations de la séance et à leurs annexes,
- le tableau des décisions.

## Délai

La liste des délibérations examinées en réunion du conseil municipal et les textes des délibérations sont mis en ligne dans un délai d'**une semaine après les séances**.

## Archives



Délibération du conseil municipal, An VIII (1801).  
© Ville du Mans

Les délibérations municipales prises depuis l'année 2009 sont consultables en ligne. Pour accéder à des pièces plus anciennes, merci de [vous rapprocher des Archives du Mans](#).

# 258

délibérations

C'est le nombre de décisions votées par le conseil municipal en 2021.

## Contrôle

Pour devenir exécutoires, certaines décisions des élus doivent être transmises en préfecture. Chargée du contrôle de légalité, la représentation de l'État dans le département vérifie la **conformité des actes** avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



© Ville du Mans

## PLUS LOIN

Vous pouvez [retrouver les délibérations prises au niveau communautaire sur le site de Le Mans Métropole.](#)